

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 26 avril 2022

Vote(s) pour : 40

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 2 mai 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-05-02-BD-8 :

Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.

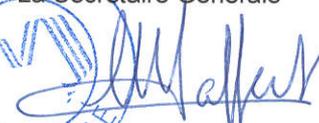
Rapporteur : Madame Doan TRAN

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Metz Métropole adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche action n°13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,
VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 29 mars 2021,
VU la délibération du Bureau du 3 avril 2017 portant sur la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la convention du 6 octobre 2017 entre Metz Métropole et l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH),
VU la décision n° 176/2020 relative à la prorogation de 2 ans de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Metz Métropole en date du 4 juin 2020,
VU le Budget Primitif 2022,
VU les demandes transmises par l'Agence Nationale de l'Habitat concernant le soutien à 12 logements du parc privé,

DECIDE d'accorder aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 10 729 €, dont la liste et les caractéristiques sont décrites dans le tableau joint en annexe, ledit tableau faisant partie intégrante de la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la présente,
DECIDE d'affecter 10 729 € sur l'Autorisation de Programme 2022 (22QVLS01, chapitre 204) de 2 000 000 € consacrée au logement pour financer les opérations précitées.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 mai 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS PRIVES SOUTENUES PAR L'ANAH
 OPAH - RECAPITULATIF GLOBAL

Nom Propriétaire	Adresse immeuble	Commune	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logts	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Participation Anah	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Metz Métropole	Type de demandeur
XXX	XXX	PLAPPEVILLE	Economie d'énergie	Installation d'une chaudière gaz condensation VMC auto simple flux	1	7,364 €	4,418 €	736 €	736 €	Propriétaire occupant
XXX	XXX	METZ	Economie d'énergie	Eau chaude sanitaire avec chaudière, radiateur basse conso, pompe à chaleur et double vitrage	1	31,427 €	19,500 €	1,500 €	1,500 €	Propriétaire occupant
XXX	XXX	SCY CHAZELLES	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	5,559 €	2,780 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
XXX	XXX	FEY	Economie d'énergie	Eau chaude sanitaire couplé avec chaudière production avec accumulation Pompe à chaleur air/eau	1	22,600 €	13,560 €	1,500 €	1,500 €	Propriétaire occupant
XXX	XXX	VERNEVILLE	Autonomie	Installation de volets roulants électriques Installation d'un monte escalier Pose de barres d'appui et mains courantes	1	11,099 €	5,549 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
XXX	XXX	MARLY	Autonomie	Adaptation salle de bain / WC	1	13,401 €	4,690 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
XXX	XXX	LE BAN-SAINT-MARTIN	Economie d'énergie	Extracteur + isolation thermique extérieure + ventilation	1	21,424 €	10,896 €	1,500 €	1,500 €	Propriétaire occupant
XXX	XXX	MOULINS-LÈS-METZ	Economie d'énergie	Double vitrage + chaudière	1	22,287 €	11,998 €	1,500 €	1,500 €	Propriétaire occupant

Nom Propriétaire	Adresse immeuble	Commune	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logts	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Participation Anah	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Metz Métropole	Type de demandeur
XXX	XXX	LE BAN-SAINT-MARTIN	Autonomie	Monte escalier	1	7,631 €	3,815 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
XXX	XXX	LONGEVILLE-LÈS-METZ	Autonomie	Adaptation salle de bain + barres d'appui	1	2,805 €	1,403 €	281 €	281 €	Propriétaire occupant
XXX	XXX	SAINTE-RUFFINE	Economie d'énergie	Volets roulants électriques Réfection toiture Menuiserie alu double ou triple vitrage Isolation du plancher des combles perdus	1	24,649 €	9,512 €	1,500 €	1,500 €	Propriétaire occupant
XXX	XXX	SCY CHAZELLES	Autonomie	Motorisation des volets	1	2,120 €	1,060 €	212 €	212 €	Propriétaire occupant
TOTAL					12	172,366 €	89,181 €	10,729 €	10,729 €	

Résumé de l'acte

057-200039865-20220502-2022-05-DB8-DE

Numéro de l'acte : 2022-05-DB8
Date de décision : lundi 2 mai 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 05/05/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220502-2022-05-DB8-DE
Document principal : 99_DE-8.pdf

Historique :

05/05/22 14:11	En cours de création	
05/05/22 14:12	En préparation	Catherine DELLES
05/05/22 14:52	Reçu	Catherine DELLES
05/05/22 14:53	En cours de transmission	
05/05/22 14:54	Transmis en Préfecture	
05/05/22 14:58	Accusé de réception reçu	